



# PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS  
CLASSÉES

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**  
du 15 au 29 avril 2024 inclus  
relative à la demande présentée  
par la société Strohmaier  
afin d'obtenir la prolongation de l'autorisation d'exploiter  
la carrière située sur la commune de Réguisheim (68)  
pour une durée de 5 ans  
et de pouvoir créer une aire de stockage de bois sous  
aspersion sur le site de ladite carrière

La société Strohmaier sollicite la prolongation de son autorisation d'exploiter la carrière sise à Réguisheim pour une durée de 5 ans. Le projet ne consiste pas en une extension géographique ni en une extension quantitative des seuils autorisés. La prolongation du délai d'exploitation n'est pas de nature à entraîner des dangers et inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement et ne procure pas au projet à ce titre un caractère substantiel. En conséquence, la demande de la société Strohmaier relève de l'article R.181-46-II du code de l'environnement, les modifications étant qualifiées de notables et non substantielles.

La société Strohmaier projette également d'aménager sur le site de la carrière une installation de stockage de bois sous aspersion. Cette activité, soumise à déclaration au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, est indépendante du fonctionnement de la carrière sur lequel elle ne produit aucun nouvel impact et n'entraîne aucune extension géographique. Le projet

est compatible avec les plans et schémas en vigueur. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, ce projet ne revêt pas un caractère substantiel et la demande de la société Strohmaier relève de l'article R.181-46-II du code de l'environnement.

En application des dispositions de l'article R.181-46-II précité, une consultation du public sur la demande présentée par la société Strohmaier est organisée du 15 au 29 avril 2024 inclus.

Cette consultation du public permettra au préfet de prendre en compte l'ensemble des avis exprimés avant de prendre sa décision finale.

Le dossier de demande est consultable sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante :

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public/Carrière-de-Réguisheim>

Des renseignements sur le projet peuvent être obtenus directement auprès de la société Strohmaier – route de Bantzenheim – 68390 BALDERSHEIM – Tél 03.89.56.52.88

Les observations et propositions du public doivent être adressées pendant toute la durée de la consultation par voie électronique à l'adresse suivante :

[ud68.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud68.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr)